

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1909

1^{er} août 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Actadia S.à r.l. | 91590 | Moon Lake S.A. | 91623 |
| Doris Investments S.à r.l. | 91610 | Mortirolo Investholding S.A. | 91623 |
| EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch | 91586 | Motorinvest S.A. | 91624 |
| Luxadis S.à r.l. | 91590 | Moury-Finance | 91624 |
| Manitoulin Holding S.A. | 91610 | Mtrust Investholding S.A. | 91624 |
| McKesson International Holdings, S.à r.l. | 91592 | Natural Ré S.A. | 91630 |
| McKesson International Topholdings S.à r.l. | 91601 | Nettoyage Jules Becker | 91630 |
| McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. | 91615 | New Texsystem S.à r.l. | 91631 |
| McWane Luxembourg Technology, S.à r.l. | 91591 | Noferti Property S.A. | 91631 |
| Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l. | 91591 | Noga S.A. | 91631 |
| Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l. | 91619 | Nord Est Asset Management | 91627 |
| Metroinvest Dominion S.à r.l. | 91614 | Novaluxco 2 S.A. | 91631 |
| METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l. | 91621 | Nucleus Gestion S.à r.l. | 91632 |
| Metroinvest Moorgate S.à r.l. | 91615 | Nucleus Invest | 91632 |
| Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l. | 91621 | Nucleus Management S.A. | 91627 |
| Michelman International Sàrl | 91622 | Nut Holding Company S.A. | 91632 |
| Michelman International Sàrl | 91622 | Parnassa Invest S.A. | 91624 |
| Michelman Sàrl | 91622 | Prospector Offshore Drilling S.A. | 91630 |
| Michelman Sàrl | 91623 | Reech Luxembourg GP S.à r.l. | 91622 |
| Michelman Sàrl | 91623 | RigNet Global Holdings | 91610 |
| Millcreek S.A. | 91623 | Scania Treasury Luxembourg | 91614 |
| | | Sevsyl S.A. | 91630 |
| | | Susquehanna Celtic Holdings Limited ... | 91627 |
| | | Susquehanna Celtic Limited | 91624 |
| | | SV Immo S.A. | 91592 |
| | | SwiftStake Technologies S.A. | 91631 |
| | | Vega Holdings S.à r.l. | 91615 |
| | | Villa D'Asie S.à r.l. | 91621 |
| | | Whitehall European RE 7 S.à r.l. | 91632 |

EFTEC Europe Holding AG, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.873.

—
URKUNDE

Oeffentliche Urkunde

über die

Beschlüsse der Generalversammlung

- generelle Statutenänderung -

der

Ems-Togo Holding AG

mit Sitz in Zug

Im Amtlokal des Notariates Zürich (Altstadt) hat heute eine ausserordentliche Generalversammlung der oben erwähnten Gesellschaft stattgefunden. Ueber deren Beschlüsse errichtet die unterzeichnende Urkundsperson nach den Bestimmungen des Schweizerischen Obligationenrechtes (OR) diese öffentliche Urkunde.

I. Herr Dr. Edwin Langenegger, Glärnschstr. 18, 8805 Richterswil, Aktionärsvertreter gemäss Vollmacht vom 7. März 1997, eröffnet die Versammlung und übernimmt den Vorsitz.

Der Vorsitzende stellt fest:

- es sind weder Organvertreter noch andere abhängige Stimmrechtsvertreter im Sinne von Art. 689c OR vorgeschlagen, noch üben Depotvertreter im Sinne von Art. 689d OR Mitwirkungsrechte aus;

- das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft von Fr. 8'000'000.- ist vertreten;

- die heutige Generalversammlung ist als Universalversammlung im Sinne von Art. 701 OR konstituiert und beschlussfähig.

Gegen diese Feststellungen wird kein Widerspruch erhoben.

II. Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, die bisherigen Statuten der Gesellschaft einer generellen Revision zu unterziehen. Der Statutenentwurf liegt vor, Die Generalversammlung verzichtet auf artikelweise Beratung und beschliesst einstimmig, diesen Entwurf unverändert als neue, einzig gültige Statuten der Gesellschaft festzulegen und die bisherigen Statuten ausser Kraft zu setzen.

Die genehmigten neuen Statuten sind Bestandteil dieser Urkunde.

III. Der Verwaltungsrat muss den Beschluss der Generalversammlung über die Statutenänderung beim Handelsregister anmelden, Art. 647 Abs. 2 OR.

Zürich, den 25. März 1997/gb.

Unterschriften.

STATUTEN

I. Firma, Dauer, Sitz und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Firma und Dauer. Unter der Firma EFTEC Europe Holding AG besteht für unbestimmte Zeit eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Zug.

Sie kann im In- und Ausland Zweigniederlassungen errichten.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, in Kriegs- und ähnlichen Notzeiten im Rahmen der einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen den Sitz ins Ausland zu verlegen, die Geschäftsführung zu delegieren und alle anderen Massnahmen zu ergreifen, die im Interesse der Weiterführung des Geschäftsbetriebes und der Erhaltung des Gesellschaftsvermögens liegen.

Art. 3. Zweck. Die Gesellschaft bezweckt das Halten, den Erwerb und die Verwaltung von Beteiligungen aller Art. sie kann auch Finanz- und Handelsgeschäfte durchführen sowie Erfindungen, Lizenzen, Patente und Know-how erwerben, auswerten, veräussern und vermitteln. Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen, Tochtergesellschaften im In- und Ausland errichten sowie Liegenschaften kaufen, verwalten und veräussern.

II. Grundkapital und Aktien

Art. 4. Grundkapital. Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt Fr. 8'000'000.--, eingeteilt in

- 56'000 Namenaktien der Kat. A im Nennwert von je Fr. 100.-, voll liberiert, und

- 24'000 Namenaktien der Kat. B im Nennwert von je Fr. 100.-, voll liberiert.

Der Verwaltungsrat kann bestimmen, dass statt einzelner Titel Zertifikate über eine beliebige Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden.

Art. 5. Umwandlung der Aktien. Auf dem Wege der Statutenänderung kann die Generalversammlung jederzeit Namenaktien in Inhaberaktien umwandeln und umgekehrt.

Art. 6. Aktienbuch für Namenaktien. Für Aktien, die auf den Namen lauten, führt die Gesellschaft ein Aktienbuch, in das Namen und Adressen der Namenaktionäre nur gestützt auf einen entsprechenden Beschluss des Verwaltungsrates gültig eingetragen werden können. Wechselt ein Namenaktionär seine Adresse, so hat er der Gesellschaft schriftlich seine neue Anschrift mitzuteilen; bis dahin erfolgen alle Mitteilungen der Gesellschaft rechtsgültig an die im Aktienbuch eingetragene Adresse.

Namenaktionäre sind zur Ausübung der Mitgliedschaftsrechte der Gesellschaft gegenüber nur legitimiert, soweit sie im Aktienbuch eingetragen sind.

Art. 7. Uebertragung der Namenaktien. Die Uebertragung von Aktien zu Eigentum oder Nutz-niessung bedarf zur Gültigkeit oder mindestens zur Wirksamkeit gegenüber der Gesellschaft der schriftlichen Zustimmung durch alle Mitglieder des Verwaltungsrates und der Eintragung ins Aktienbuch. Der Verwaltungsrat kann die Zustimmung im Rahmen der Art- 685 a ff. OR auch ohne Angabe von Gründen verweigern.

Art. 685 b Abs, 4 OR bleibt vorbehalten.

Die Erben eines verstorbenen Aktionärs haben einen gemeinsamen" dem Verwaltungsrat der Gesellschaft genehmen Bevollmächtigten zu ernennen, der bis zur Beendigung der Erbteilung für die Berechtigten die Rechte aus den Aktien ausübt.

III. Organisation der Gesellschaft A. Die Generalversammlung

Art. 8. Zuständigkeit und Aufgabenbereich. Die Generalversammlung ist das oberste Organ der Gesellschaft. Ihre Befugnisse und Organisation richten sich nach Art. 698 - 706 OR. Folgende Befugnisse kann sie nicht delegieren;

1. Die Festsetzung und Aenderung der Statuten;
2. die Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Revisionsstelle;
3. die Genehmigung des Jahresberichtes und der Konzernrechnung;
4. die Genehmigung der Jahresrechnung sowie die Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinnes, insbesondere die Festsetzung der Dividende;
5. die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
6. die Beschlussfassung über die Gegenstände, die der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Statuten vorbehalten sind.

Im übrigen beschliesst die Generalversammlung über alle anderen Gegenstände, die ihr vom Verwaltungsrat zur Entscheidung vorgelegt werden.

Art. 9. Ordentliche und Ausserordentliche Generalversammlung. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich innerhalb von sechs Monaten nach Schluss des Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder an irgendeinem anderen vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Ort statt. Ausserordentliche Generalversammlungen werden je nach Bedarf einberufen, sei es auf Beschluss einer Generalversammlung oder des Verwaltungsrates, auf Verlangen der Kontrollstelle oder der Liquidatoren, oder schliesslich auf Verlangen von Aktionären, die zusammen wenigstens den zehnten Teil des Grundkapitals vertreten und ihr entsprechendes Begehren schriftlich unter Angabe des Zwecks stellen. Die Generalversammlung ist spätestens zwei Monate nach Eingang eines solchen Begehrens durchzuführen.

Art. 10. Einladung, Einberufungsfrist und Formvorschriften. Die Einladung erfolgt durch die Verwaltung oder in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen durch die Kontrollstelle oder die Liquidatoren.

Die Einladung an die Aktionäre hat unter Angabe der Verhandlungsgegenstände mindestens zwanzig Tage vor dem Versammlungsdatum zu erfolgen (Art. 26).

Spätestens zehn Tage vor der ordentlichen Generalversammlung sind die Gewinn- und Verlustrechnung und die Bilanz mit dem Bericht der Kontrollstelle sowie der Geschäftsbericht und die Anträge der Verwaltung über die Verwendung des Jahresergebnisses zur Einsicht der Aktionäre am Sitz der Gesellschaft und bei den Zweigniederlassungen aufzulegen.

Art. 11. Universal-Versammlung (OR 701). Sine Generalversammlung kann jederzeit ohne Einhaltung der für die Einberufung geltenden Formvorschriften als Universalversammlung abgehalten werden, sofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und kein Widerspruch erhoben wird. In der Universalversammlung kann über alle Gegenstände gültig verhandelt und Beschluss gefasst werden, solange die Eigentümer oder Vertreter sämtlicher Aktien anwesend sind.

Art. 12. Organisation der Generalversammlung. Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident oder ein anderes vom Verwaltungsrat bezeichnetes Mitglied des Verwaltungsrates. Bei deren Verhinderung wird der Vorsitzende von der Generalversammlung gewählt.

Sofern es die Generalversammlung nicht anders beschliesst, bezeichnet der Vorsitzende den Protokollführer und die Stimmzähler, die beide nicht Aktionäre sein müssen; ihre Funktionen können derselben Person übertragen werden.

Das Protokoll hat über die Beschlüsse und Wahlen Aufschluss zu geben und die von den Aktionären zu Protokoll abgegebenen Erklärungen zu enthalten. Es ist vom Vorsitzenden sowie vom Protokollführer zu unterzeichnen und steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft jederzeit zur Einsichtnahme offen.

Art. 13. Stimmberechtigung und Stellvertretung. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme.

Stimmberechtigt sind die Aktionäre, deren Namen am Tage der Versammlung im Aktienbuch der Gesellschaft eingetragen sind.

Stellvertretung der Aktionäre ist gestattet, sofern eine schriftliche Vollmacht hinterlegt wird, deren Form und Minimalinhalt vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Art. 14. Beschlussfähigkeit, Quorum, Beschlussfassung. Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit sämtlicher Aktienstimmen vertreten ist. Wird dieses Quorum nicht erreicht, kann unter Einhaltung einer Einladungsfrist von mindestens zehn Tagen eine zweite Generalversammlung über dieselben Traktanden einberufen werden, die ohne Quorum beschlussfähig ist.

Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen mit der absoluten Mehrheit der vertretenen Aktienstimmen. Kommt keine absolute Mehrheit zustande, so ist eine zweite Abstimmung durchzuführen, bei welcher das relative Mehr entscheidet und bei Stimmgleichheit dem Vorsitzenden der Stichentscheid zusteht. Der Vorsitzende bestimmt auch den Abstimmungs- und Wahlmodus, unter Vorbehalt des Rechtes der Generalversammlung, jederzeit geheime Abstimmung zu beschliessen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen bedürfen jedwede Gesellschaftshandlungen in den folgenden Angelegenheiten zuvor eines zustimmenden Beschlusses der Generalversammlung, der durch alle Aktionäre einstimmig erfolgen muss:

- a) die Abänderung dieser Statuten;
- b) die Rekapitalisierung, Auflösung oder Liquidation der Gesellschaft;
- c) die Abänderung der Kapitalstruktur der Gesellschaft oder die Ausgabe von Aktien oder Optionen zum Erwerb von Aktien der Gesellschaft;
- d) die Fusion bzw. Verschmelzung der Gesellschaft mit einem anderen Unternehmen;
- e) die Erklärung und Ausschüttung von Dividenden sowie die Verteilung von Gesellschaftsvermögen oder -gewinnen gemäss den gesetzlichen Vorschriften;
- f) die Abstossung oder Veräusserung des gesamten bzw. im wesentlichen gesamten Gesellschaftsvermögens;
- g) die Ernennung der Revisionsstelle.

Soweit zwingende gesetzliche Bestimmungen weitergehende Anforderungen hinsichtlich Beschlussfähigkeit und Quorum stellen, bleiben diese vorbehalten.

B. Der Verwaltungsrat

Art. 15. Amtsdauer und Konstituierung. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens vier Mitgliedern, von denen die Hälfte von den Kategorie-AAktionären und die Hälfte von den Kategorie-B-Aktionären ernannt werden. Der Präsident des Verwaltungsrates wird von der Generalversammlung unter den von den Kategorie-A-Aktionären ernannten Verwaltungsratsmitgliedern gewählt. Sofern ein Mitglied des Verwaltungsrates vor Ablauf seiner Amtsdauer stirbt/ zurücktritt, anderweitig ausscheidet oder abberufen wird, wird der Nachfolger von den Aktionären der Kategorie ernannt, die das ausgeschiedene Mitglied ernannt haben. Die Abberufung eines Mitglieds des Verwaltungsrates erfolgt ausschliesslich auf Antrag der Aktionäre derjenigen Kategorie, die das betreffende Mitglied ernannt haben; diesem Antrag muss in der Generalversammlung stattgegeben werden.

Die Amtsdauer der Mitglieder des Verwaltungsrates endet mit dem Tag der nächsten ordentlichen Generalversammlung; vorbehalten bleiben vorheriger Rücktritt oder Abberufung. Neue Mitglieder treten in die Amtsdauer derjenigen ein, die sie ersetzen. Mitglieder können ihr Amt erst antreten, wenn sie Aktionäre der Gesellschaft geworden sind. Wiederwahl ist unbeschränkt zulässig.

Der Verwaltungsrat konstituiert sich selbst.

Art. 16. Aufgaben des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat folgende unübertragbare und unentziehbare Aufgaben:

- a) die Oberleitung der Gesellschaft und die Erteilung der nötigen Weisungen;
- b) die Festlegung der Organisation;
- c) die Ausgestaltung des Rechnungswesens, der Finanzkontrolle sowie der Finanzplanung, sofern diese für die Führung der Gesellschaft notwendig ist;
- d) die Ernennung und Abberufung der mit der Geschäftsführung und der Vertretung betrauten Personen;
- e) die Oberaufsicht über die mit der Geschäftsführung betrauten Personen, namentlich im Hinblick auf die Befolgung der Gesetze, Statuten, Reglemente und Weisungen;
- f) die Erstellung des Geschäftsberichtes sowie die Vorbereitung der Generalversammlung und die Ausführung ihrer Beschlüsse;
- g) die Benachrichtigung des Richters im Falle der Ueberschuldung.

Art. 17. Einberufung, Beschlussfähigkeit und Quorum, Zirkulationsbeschlüsse. Der Verwaltungsrat versammelt sich auf Einladung des Präsidenten oder des Vize-Präsidenten, so oft es die Geschäfte erfordern und sobald ein Mitglied es wünscht

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn wenigstens zwei der von den Kategorie-A-Aktionären ernannten Verwaltungsratsmitglieder und ein von den Kategorie-B-Aktionären ernanntes Verwaltungsratsmitglied an mündlichen Beratungen und Abstimmungen teilnehmen. Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht durch vom Verwaltungsrat verabschiedetes Organisationsreglement bzw. Geschäftsordnung anders bestimmt. Bei Stimmgleichheit steht dem Vorsitzenden der Stichentscheid zu.

Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch auf dem Wege der schriftlichen Zustimmung zu einem gestellten Antrag gefasst werden, sofern nicht ein Mitglied die mündliche Beratung verlangt; Beschlüsse bedürfen in diesem Fall der schriftlichen Zustimmung einer Mehrheit aller Verwaltungsratsmitglieder. Ebenso sind telefonisch gefasste Beschlüsse wirksam, wenn sie allen Mitgliedern schriftlich zugeleitet werden und eine Mehrheit aller Verwaltungsratsmitglieder schriftlich zustimmt.

Kein Präsenzquorum muss eingehalten werden, wenn ausschliesslich die durch die Generalversammlung erfolgte Durchführung einer Kapitalerhöhung vom Verwaltungsrat festzustellen und die anschliessend vorzunehmende Statutenänderung zu beschliessen ist.

Art. 18. Protokoll. Ueber die Verhandlungen und Beschlüsse ist ein Protokoll zu führen, das vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen und allen Verwaltungsratsmitgliedern promptly zuzustellen ist. Als Protokollführer kann auch ein Dritter amten, der weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrates sein muss.

Ausführlich und wortgetreu ist über die Verhandlungen nur Protokoll zu führen, soweit es vom Vorsitzenden angeordnet oder von einem Mitglied ausdrücklich gewünscht wird.

Art. 19. Geschäftsordnung und Delegation von Befugnissen. Es steht dem Verwaltungsrat frei, seine eigene Geschäftstätigkeit, die Entschädigung seiner Mitglieder und sonstige gesetzlich zulässige Angelegenheiten durch Geschäftsordnung bzw. Organisationsreglement zu regeln.

Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen einen Teil seiner Aufgaben und Befugnisse nach Massgabe eines Organisationsreglementes an eine oder mehrere Personen übertragen, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates noch Aktionäre sein müssen.

Es ist Sache des Verwaltungsrates- durch Organisationsreglement den Kompetenzbereich und die Verantwortung seiner Ausschüsse, Delegierten und anderen Bevollmächtigten festzulegen und mit den betreffenden Personen allfällige Dienstverträge abzuschliessen.

C. Die Revisionsstelle

Art. 20. Die Generalversammlung wählt jeweils für die Zeit bis zum Schluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung als Revisionsstelle einen oder mehrere Revisoren, die nicht dem Verwaltungsrat angehören dürfen. Es kann auch eine Treuhandgesellschaft gewählt werden.

Wiederwahl ist unbeschränkt zulässig.

Die Revisionsstelle hat die im Gesetz umschriebenen Aufgaben (Art. 727 ff. OR). Insbesondere hat sie der Generalversammlung über die Bilanz und die vom Verwaltungsrat vorgelegte Gewinn- und Verlustrechnung einen schriftlichen Bericht zu erstatten, worin sie die Abnahme der Bilanz, mit oder ohne Vorbehalt, oder deren Rückweisung an den Verwaltungsrat zu beantragen und zu den Anträgen des Verwaltungsrates über die Verwendung des Jahresergebnisses Stellung zu nehmen hat.

Der Verwaltungsrat kann die Revisionsstelle auch mit der Vornahme von Zwischenrevisionen beauftragen.

IV. Gewinn- und Verlustrechnung, Bilanz, Gewinnverteilung

Art. 21. Geschäftsjahr. Die Jahresrechnung wird alljährlich auf den 31. Dezember abgeschlossen.

Art. 22. Bilanz und Jahresrechnung. Die Ausstellung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung erfolgt nach den einschlägigen gesetzlichen Vorschriften.

Art. 23. Verwendung des Jahresergebnisses. Ueber den Reingewinn eines Geschäftsjahres kann erst nach Abnahme der betreffenden Jahresrechnung und Bilanz verfügt werden.

Ueber den ausgewiesenen Reingewinn verfügt die Generalversammlung gemäss Gesetz.

Ueber die Behandlung eines Defizites beschliesst die Generalversammlung nach Anhören des Verwaltungsrates.

V. Auflösung und Liquidation

Art. 24. Auflösungs-Beschluss und Liquidation. Den Beschluss auf Auflösung, Liquidation oder Fusion der Gesellschaft kann die Generalversammlung jederzeit nach Massgabe des Gesetzes und dieser Statuten gültig fassen.

Die Liquidation der Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat oder durch andere von der Generalversammlung zu wählende Liquidatoren durchgeführt.

VI. Bekanntmachungen und Mitteilungen

Art. 25. Publikationsorgan; Mitteilungen an Aktionäre. Publikationsorgan der Gesellschaft ist das Schweizerische Handelsamtsblatt.

Mitteilungen der Gesellschaft an die Namenaktionäre erfolgen durch eingeschriebenen Brief.

25. März 1997.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012081151/223.

(120114774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Actadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxadis S.à r.l.).**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.127.

L'an deux mil douze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Madame Jennifer OCHEM, responsable marketing, née à Metz (France), le 24 novembre 1986, demeurant à F-57320 Bouzonville (France), 2, rue de France,

ici représentée par Monsieur Jean Claude OCHEM, consultant, demeurant à D-54295 Trèves, 40A, Trevererstrasse, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 25 juin 2012.

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «LUXADIS S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-1370 Luxembourg, 310, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1605 du 1^{er} juillet 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1254 du 30 juin 2009;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.127;

- Qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400, EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société en vertu d'une cession de parts en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1254 du 30 juin 2009;

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Jennifer OCHEM, préqualifiée, par son mandataire déclare céder l'intégralité de ses cent (100) parts sociales de la société LUXADIS S.à r.l. à la société de droit allemand ACTADIA GmbH, avec siège social à D-54295 Trèves, 40A, Trevererstrasse, immatriculée au Registre de Commerce près le Amtsgericht de Wittlich sous le numéro HR B 41482, qui accepte par son gérant unique Monsieur Jean Claude OCHEM, préqualifié,

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

La cédante et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de douze mille quatre cents euros (12.400,-€), montant que la cédante reconnaît avoir reçu de la société «ACTADIA GmbH» dès avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, dont quittance et titre par la cédante.

Sur ce, Madame Jennifer OCHEM, préqualifiée, en sa qualité de gérante de la Société, déclare par son mandataire accepter la présente cession au nom de la société LUXADIS S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Elle a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la société «ACTADIA GmbH», représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions, comme suit:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune, entièrement libérées, toutes souscrites par l'associée unique la société de droit allemand ACTADIA GmbH avec siège social à D-54295 Trèves, 40A, Trevererstrasse, immatriculée au Registre de Commerce près le Amtsgericht de Wittlich sous le numéro HR B 41482.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de LUXADIS S.à r.l. en ACTADIA S.à r.l., et de modifier l'article 1^{er} afférent des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ACTADIA S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de la gérante Madame Jennifer OCHEM, et lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée,

- Monsieur Jean Claude OCHEM, consultant, né le 25 mars 1962, à Bouzonville (France), demeurant à D-54295 Trèves, 40A, Trevererstrasse.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.090,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ochem, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081319/79.

(120114793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 505.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081334/11.

(120114690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.456.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081337/10.

(120114707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

SV Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.161.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 22 juin 2012 d'accepter la démission de la société SV SERVICES de ses fonctions de Commissaires aux comptes et de nommer en remplacement la société ACCOUNTIS SA, ayant son siège social au 4 Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Pour extrait conforme

Clemency, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081547/15.

(120114686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

—
In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

McKesson International Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.500,

In its capacity as the sole shareholder of McKesson International Holdings, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.501 (the Company),

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Company was incorporated on July 9, 2002 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on October 3, 2002 under number 1436. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on March 13, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg and published in Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on May 8, 2008 under number 1131.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to enact the amendment and restatement of the Articles of the Company which shall now read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "McKesson International Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand

Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may finally be involved in the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000), represented by six hundred twenty-five (625) shares in registered form, having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The General meeting appoints the managers, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company.

(ii) Any managers may delegate their powers for specific tasks to one or several persons. The delegating managers will determine the agents' responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
- 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of April and ends on the thirty-first (31) of March of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
- 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
 - (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
- 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
 - (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures.

Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its present deed are estimated at approximately EUR 1,300.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

McKesson International Finance S.à r.l., une société à responsabilité constituée et organisée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.500;

En tant qu'associé unique de McKesson International Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 270 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.501 (la Société),

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La Société a été constituée le 9 juillet 2002 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le 3 octobre 2002 sous le numéro 1436. Depuis lors, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiées à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 13 mars 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 8 mai 2008 sous le numéro 1131.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter la modification et la réécriture des Statuts de la Société qui doivent désormais se lire de la façon suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "McKesson International Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut finalement être impliquée dans la création, l'acquisition, la vente, le développement, le fonctionnement, l'usage ou la concession de l'usage, sous quelque forme que ce soit, des droits d'auteur portant sur les logiciels, les brevets, les marques industrielles ainsi que les marques de fabrique, les dessins et modèles.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars canadien (CAD 25.000), représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quarante dollars canadien (CAD 40) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. L'Assemblée générale nomme les gérants et détermine leur nombre ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins deux gérants de la société.

(ii) Les gérants, peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes. Les gérants déléguant détermineront les responsabilités ainsi que les rémunérations (s'il en existe), la durée de leur mandat et toutes conditions propres à la représentation.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne sauraient être tenu personnellement responsables, à raison des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et dans l'exercice de leur fonction, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale ordinaire des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés, signé par tous les associés, sont valides et ont force obligatoire comme si elles avaient été prises en Assemblée Générale dûment convoquée et tenu et elles portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit, à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions prises aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par écrit et les décisions sont adoptées par la deuxième Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires, à la majorité des voix exprimées, peu important la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente et un (31) mars de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés soit par l'Assemblée Générale annuelle soit par voie de Résolutions Ecrites des Associés le dernier vendredi du mois de mars suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans non renouvelable.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, transférer le solde des bénéfices nets annuels à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés ont l'obligation de rembourser l'excédent.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29237. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080521/480.

(120113426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.040,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.675.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

McKesson Financial Holdings II, an unlimited company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Republic of Ireland and its principal place of business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda and registered with the Companies Registration Office in Ireland under 364317,

In its capacity as the sole shareholder of McKesson International Topholdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.675 (the Company),

here represented by Annick Braquet, whose professional address is in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Company was incorporated on October 16, 2007 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 15, 2007 under number 2921. Since that date, the articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on March 18, 2009 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 21, 2009 under number 850.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to enact the amendment and restatement of the Articles of the Company which shall now read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "McKesson International Topholdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may finally be involved in the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand forty Canadian Dollars (CAD 25,040.-), represented by six hundred twenty-six (626) shares in registered form, having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The General meeting appoints the managers, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.

7.3. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company.

(ii) Any managers may delegate their powers for specific tasks to one or several persons. The delegating managers will determine the agents' responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of April and ends on the thirty-first (31st) of March of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

McKesson Financial Holdings II, une société à responsabilité illimitée constituée et organisée selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, République d'Irlande et son principal lieu d'activité à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX et immatriculée auprès du Registre du Commerce d'Irlande sous le numéro 364317,

en tant qu'associé unique de McKesson International Topholdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.675 (la Société),

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

La Société a été constituée le 16 octobre 2007 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 décembre 2007 sous le numéro 2921. Depuis lors, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 18 mars 2009 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations le 21 avril 2009 sous le numéro 850.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter la modification et la réécriture des Statuts de la Société qui doivent désormais se lire de la façon suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «McKesson International Topholdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut finalement être impliquée dans la création, l'acquisition, la vente, le développement, le fonctionnement, l'usage ou la concession de l'usage, sous quelque forme que ce soit, des droits d'auteur portant sur les logiciels, les brevets, les marques industrielles ainsi que les marques de fabrique, les dessins et modèles.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille quarante dollars canadien (CAD 25.040,-), représenté par six cent vingt-six (626) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quarante dollars canadien (CAD 40,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. L'Assemblée générale nomme les gérants et détermine leur nombre ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'au moins deux gérants de la société.

(ii) Les gérants, peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes. Les gérants déléguant détermineront les responsabilités ainsi que les rémunérations (s'il en existe), la durée de leur mandat et toutes conditions propres à la représentation.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne sauraient être tenu personnellement responsables, à raison des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et dans l'exercice de leur fonction, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale ordinaire des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés, signé par tous les associés, sont valides et ont force obligatoire comme si elles avaient été prises en Assemblée Générale dûment convoquée et tenu et elles portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit, à l'initiative de tous gérants ou associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions prises aux Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une seconde fois par écrit et les décisions sont adoptées par la deuxième Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires, à la majorité des voix exprimées, peu important la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril et se termine le trente et un (31) mars de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant[s] et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés soit par l'Assemblée Générale annuelle soit par voie de Résolutions Ecrites des Associés le dernier vendredi du mois de mars suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

14.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans non renouvelable.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, transférer le solde des bénéfices nets annuels à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

15.4. Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés ont l'obligation de rembourser l'excédent.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. Relation: LAC/2012/29233. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080523/482.

(120113396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Avec effet immédiat, je vous fais part de ma démission en tant que commissaire de votre Société.

With immediate effect, I hereby tender my resignation as a commissaire of your company.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081350/10.

(120114524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**RigNet Global Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. Doris Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.270.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of DORIS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 169270 (the "Company").

There appeared:

RigNet, Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1880 S. Dairy Ashford, Suite 300 Houston, TX 77077 United States, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 3825110 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's name to "RigNet Global Holdings" and subsequent amendment to article 2 of the articles of association of the Company;
2. Amendments to articles 1, 6, 8, 12, 14 and 19 of the articles of association of the Company;
3. Deletion of articles 9 and 22 of the articles of association of the Company and subsequent renumbering of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "DORIS INVESTMENTS S.à r.l." to "RigNet Global Holdings".

It is subsequently resolved to amend the article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "RigNet Global Holdings".

Second resolution

It is resolved to amend articles 1, 6, 8, 12, 14 and 19 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association."

" **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, articles 200-1 and 200-2 among others of the Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they will be cancelled and the share capital reduced proportionally."

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the share capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the share capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining share capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved."

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his/their dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers including at least one type A manager and one type B manager is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting including the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument. The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney."

Art. 14. Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

However, resolutions to amend the articles of association of the company shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the share capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the articles of association of the company."

Third resolution

It is resolved to suppress articles 9 and 22 of the articles of association and to renumber the articles of association of the Company accordingly.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments to its articles of association, have been estimated at about nine hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille douze le vingt-septième jour de juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DORIS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée dument constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 12.500 EUR, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 169270 (la «Société»).

A comparu:

RigNet, Inc., une société valablement constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1880 S. Dairy Ashford, Suite 300 Houston, TX 77077, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 3825110 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société en «RigNet Global Holdings» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Modification des articles 1, 6, 8, 12, 14 et 19 des statuts de la Société;
3. Suppression des articles 9 et 22 des statuts; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «DORIS INVESTMENTS S.à r.l.» en «RigNet Global Holdings».

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts en conséquence de la façon suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de «RigNet Global Holdings»."

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les articles 1, 6, 8, 12, 14 et 19 des statuts de la Société de la façon suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts."

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital social réduit proportionnellement."

" **Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale."

" **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés comprenant le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie A et le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration."

" **Art. 14.** Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les statuts de la société sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la société."

" **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des

bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux statuts de la société."

Troisième résolution

Il est décidé de supprimer les articles 9 et 22 de statuts de la société et de renuméroter les articles des statuts en conséquence.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard des modifications de ses statuts est évalué à environ neuf cent cinquante Euros.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081114/229.

(120114518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Metroinvest Dominion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.006.666,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant classe B

Référence de publication: 2012081338/11.

(120115242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 40.137.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06/01/2000

EXTRAIT

Suite à la résolution de l'associé unique de la société Scania Treasury Luxembourg S.à r.l. du 25 juin 2012, il résulte que:

- Monsieur Peter KURTZ a démissionné de ses fonctions de gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 30 juin 2012 inclus;

- Monsieur Nabil ADAWI, né le 31 décembre 1976 à Södertälje, Suède, résidant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant délégué à la gestion journalière de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANIA TREASURY LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2012081487/19.

(120114799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Metroinvest Moorgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 17.573.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant classe B

Référence de publication: 2012081339/11.

(120115178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Vega Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.927.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Jonathan Herbert a été acceptée avec effet au 2 juillet 2012
- Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Grande Bretagne, demeurant professionnellement au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société à compter du 2 juillet 2012, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081600/18.

(120114580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 505.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its

registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.982 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1037 of 23 April 2012.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 480,000 (four hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 505,000 (five hundred five thousand United States Dollars) by the issue of 480,000 (four hundred eighty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,320,000 (four million three hundred twenty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 48,000 (forty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 480,000 (four hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 505,000 (five hundred five thousand United States Dollars) by the issue of 480,000 (four hundred eighty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,320,000 (four million three hundred twenty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 48,000 (forty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 4,800,000 (four million eight hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 505,000 (five hundred five thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 505,000 (five hundred five thousand United States Dollars) divided into 505,000 (five hundred five thousand) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand three hundred Euros (3,300.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l' «Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.982 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1037 du 23 avril 2012.

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 480.000 USD (quatre cent quatre-vingt mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à un nouveau montant de 505.000 USD (cinq cent cinq mille dollars américains) par l'émission de 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.320.000 USD (quatre millions trois cent vingt mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 48.000 USD (quarante-huit mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 480.000 USD (quatre cent quatre-vingt mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à 505.000 USD (cinq cent cinq mille dollars américains) par l'émission de 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.320.000 USD (quatre millions trois cent vingt mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 48.000 USD (quarante-huit mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 4.800.000 USD (quatre millions huit cent mille dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 505.000 (cinq cent cinq mille) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessus.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 505.000 USD (cinq cent cinq mille dollars américains) divisé en 505.000 (cinq cent cinq mille) parts sociales de 1.00 USD (un dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ trois mille trois cents Euros (3.300.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27245. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081333/180.

(120114636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Meridium Infrastructure Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.456.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Méridium Infrastructure (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 121.168,

in its capacity as sole shareholder of Meridium Infrastructure Slovakia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 146456 (the Company), which has been incorporated on May 29, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1262 of July 1, 2009,

here represented by Mrs Marie BERNOT, with professional address at 5, alle Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power (resolutions of the sole shareholder) dated December 16, 2011.

The said powery, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Meridium Infrastructure (SCA) SICAR is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and sixty-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 161,875),

in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 174,375),

by the issuance of six thousand four hundred and seventy-five (6,475) new shares of the Company, in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the newly issued shares of the Company and to fully pay it up by way of a payment in cash of one hundred and sixty-one thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 161,875), which is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth be worded as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and seventy-four thousand three hundred and seventy-five euro (EUR 174,375), represented by six thousand nine hundred and seventy-five (6,975) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimated cost

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1500.

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168,

en sa qualité d'associée unique de Meridiam Infrastructure Slavakia S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.456 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1262 du 1^{er} juillet 2009,

ici représentée par Mme Marie BERNOT, ayant son adresse professionnelle au 5, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 16 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR est l'associée unique de la Société (l'Associée Unique) et représente l'intégralité du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cents (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

III. L'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-et-un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 161.875,-)

pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 174.375)

par l'émission de six mille quatre cent soixante-quinze (6.475) nouvelles parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associée Unique déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises par la Société et de les payer intégralement par un versement en espèces de cent soixante-et-un mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 161.875,-), de sorte que ce montant est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 174.375,-) représenté par six mille neuf cent soixante-quinze (6.975) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 1.500,- EUR

Déclaration

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Bernot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2011. LAC/2011/59288. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081335/116.

(120114599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Villa D'Asie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 148.883.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012

L'assemblée générale prend acte de:

La démission de Monsieur Liping PAN, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 52, rue Zenon Bernard de sa fonction de gérant technique;

La démission de Monsieur Zixian ZHANG, demeurant à L-8384 Koerich, 4, rue Windhof de sa fonction de gérant administratif;

La nomination de Monsieur Zixian ZHANG, demeurant à L-8384 Koerich, 4, rue Windhof comme nouveau gérant technique pour une durée indéterminée.

Changement d'adresse des gérants

L'adresse actuelle de Monsieur Zixian ZHANG et Madame Qiangqiang PAN à L-8384 Koerich, 4, rue Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koerich, le 30/06/2012.

Pour la société

Villa D'Asie S.à r.l.

Référence de publication: 2012081607/21.

(120114827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.926.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012081340/11.

(120115184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.881.773,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant B

Référence de publication: 2012081355/11.

(120115145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081357/10.

(120115308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081358/10.

(120115309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Reech Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.972.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012081455/12.

(120114754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081359/10.

(120115310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081360/10.

(120115352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081361/10.

(120115353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 06 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081362/10.

(120115354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 21 juin 2012

L'assemblée a accepté la démission de AccountingWise S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée a nommé Mr Dennis Bosje, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012081363/14.

(120114600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Avec effet immédiat, je vous fais part de ma démission en tant que commissaire de votre Société.

With immediate effect, I hereby tender my resignation as a commissaire of your company.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081368/10.

(120114525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Mortirolo Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.296.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081370/9.

(120114952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Motorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 87.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081371/10.

(120115166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Moury-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 19.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081372/9.

(120114596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Parnassa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 117.368.

Extrait sincère et conforme des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 12 juin 2012

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'Administrateur unique de Monsieur Gabriel JEAN juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Bertrange, le 12 juin 2012.

Pour PARNASSA INVEST S.A.

Référence de publication: 2012081431/16.

(120114746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Mtrust Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081373/9.

(120115096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Susquehanna Celtic Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.084.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of June at 3.40 pm.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Susquehanna Celtic Limited, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Ireland, and its effective place of management and control in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.084 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by

Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29 September 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2477 dated 16 November 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Susquehanna Celtic Holdings Limited, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Ireland, and its effective place of management and control at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.099 (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 June 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 24,000 (twenty-four thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Notice of meeting and consents to short notice;
2. Approval of the change of address of the effective place of management of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of article 4. of the Company’s articles of association in order to reflect the new address of effective place of management of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that notwithstanding the Sole Shareholder had received less than the required statutory notice of the current meeting, it consented to such short notice and agreed that the meeting shall be deemed to have been duly called; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document. It was noted that signed consents to short notice had been received by the Company from the Sole Shareholder and from the Auditors of the Company.

Second resolution:

It is resolved to approve the change of the address of the effective place of management and control of the Company from 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of 4 June 2012.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 4, paragraph 1 of the Company’s articles of association to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be).”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille douze, le douze juin à 15.40 heures.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire des présentes.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Susquehanna Celtic Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Ireland, et son siège effectif de direction et de contrôle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.084 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2477 en date du 16 novembre 2010,

A comparu:

L'associé unique de la Société, Susquehanna Celtic Holdings Limited, une société ayant son siège social au Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Ireland, et son siège effectif de direction et de contrôle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.099 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé signée le 4 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 24.000 (vingt-quatre mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convocation à l'assemblée générale et acceptation du délai de convocation raccourci;
2. Approbation du changement d'adresse du siège effectif de direction et de contrôle de la Société;
3. Approbation de la modification consécutive de l'article 4. des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle adresse du siège effectif de direction et de contrôle de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que bien que l'Associé Unique n'ait disposé du délai normal requis par les statuts pour la tenue de la présente assemblée générale; il consent à ce délai de convocation réduit et accepte que cette assemblée soit considérée comme valablement convoquée; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document. Il est noté que la Société a reçu, et de la part de l'Associé Unique et de la part du réviseur d'entreprise de la Société, leur consentement à une convocation dans un délai réduit par écrit signé.

Seconde résolution:

Il est décidé d'approuver le transfert de siège effectif de direction et de contrôle de la Société du 6, rue Philippe II, L2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec prise d'effet au 4 juin 2012.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 4. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a son siège effectif de direction et son centre principal d'intérêts sis au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal établissement pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas).»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28509. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081502/132.

(120114757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nord Est Asset Management SA

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012081375/11.

(120115134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nucleus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.101.

Est acceptée une version corrigée des comptes annuels 2011 déposée antérieurement et elle remplace la 1^{ère} version (L120110155)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2012081378/11.

(120115526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of June at 3.30 pm.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Susquehanna Celtic Holdings Limited, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Ireland, and its effective place of management and control in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.099 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 September 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2546 dated 23 November 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Susquehanna International Holdings LLC, a company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 555 South Federal Highway, Suite 400, Boca Raton, FL 33432, United States of America (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 4 June 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 24,000 (twenty-four thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Notice of meeting and consents to short notice;
2. Approval of the change of address of the effective place of management of the Company;
3. Approval of the subsequent amendment of article 4. of the Company's articles of association in order to reflect the new address of effective place of management of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that notwithstanding the Sole Shareholder had received less than the required statutory notice of the current meeting, it consented to such short notice and agreed that the meeting shall be deemed to have been duly called; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document. It was noted that signed consents to short notice had been received by the Company from the Sole Shareholder and from the Auditors of the Company.

Second resolution:

It is resolved to approve the change of the address of the effective place of management and control of the Company from 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 4 June 2012.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 4, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be).”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juin, à 15.30 heures.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire des présentes.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Susquehanna Celtic Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au Fourth Floor, Georges Dock House, IFSC, Dublin 1, Irlande, et son siège effectif de direction et de contrôle à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.099 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2546 du 23 novembre 2010.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Susquehanna International Holdings LLC, une Société organisée suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 555 South Federal Highway, Suite 400, Boca Raton, FL 33432, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), dûment représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé signée le 4 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 24.000 (vingt-quatre mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollars Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convocation à l'assemblée générale et acceptation du délai de convocation réduit;
2. Approbation du changement d'adresse du siège effectif de direction et de contrôle de la Société;
3. Approbation de la modification consécutive de l'article 4. des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle adresse du siège effectif de direction et de contrôle de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que bien que l'Associé Unique n'ait disposé du délai normal requis par les statuts pour la tenue de la présente assemblée générale; il consent à ce délai de convocation réduit et accepte que cette assemblée soit considérée comme valablement convoquée; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document. Il est noté que la Société a reçu, et de la part de l'Associé Unique et de la part du réviseur d'entreprise de la Société, leur consentement à une convocation dans un délai réduit par écrit signé.

Seconde résolution:

Il est décidé d'approuver le changement de siège effectif de direction et de contrôle de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec prise d'effet au 4 juin 2012.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 4. des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a son siège effectif de direction et son centre principal d'intérêts sis au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal établissement pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas).»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400,- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28508. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081501/128.

(120114748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 21 juin 2012*

- 1) M. Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 05.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081450/17.

(120114821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Natural Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.503.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081379/10.

(120115513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nettoyage Jules Becker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.174.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081380/9.

(120114603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.494.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
annuelle des actionnaires tenue au siège social le 27 juin 2012*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:
 - Monsieur Mike Abreu Pais, né le 9 janvier 1981, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930
- 2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:
 - Monsieur Domenico Cogliandro, né le 12 février 1979 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse, en date du 15.06.2012, du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Référence de publication: 2012081515/26.

(120114855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

New Texsystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 24.022.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012081381/10.

(120115208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Noferti Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.993.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juillet 2012.

NOFERTI PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012081386/11.

(120114818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Noga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.682.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081387/10.

(120114571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Novaluxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.778.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081389/10.

(120115188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012081504/13.

(120115486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Est acceptée une version corrigée des comptes annuels 2011 déposée antérieurement et elle remplace la 1^{ère} version (L120110183)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2012081390/11.

(120115527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nucleus Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.240.

Est acceptée une version corrigée des comptes annuels 2011 déposé antérieurement et elle remplace la 1^{er} version (L120110193)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2012081392/11.

(120115291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Nut Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NUT HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2012081394/11.

(120115377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Whitehall European RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.054,62.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.478.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2851

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall European RE 7 S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012082524/14.

(120115725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.
